

COMITE SYNDICAL de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Séance du 23 janvier 2026

Date de convocation : 16/01/2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués :

Inscrits : 63
Présents : 38
Absents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 42
Quorum : oui
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Tableau des effectifs du personnel

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 23 janvier à 10 heures 00, le Comité Syndical de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Patrick DESSEAUX, M. Daniel DEMARET, M. Alain SURHOMME, M. Éric DESROUSSEAUX, M. Patrick DEPRET, M. Jean-Paul LECOMTE, M. José MARQUE, M. Frédéric DELOHEN, Mme Gaëlle PAYS, M. Frédéric DEMULE, M. Francis HOUSSE (pouvoir de M. Emile FOIREST), M. Dominique CAMUS (pouvoir de M. Guillaume TOLLET), M. Gérard LEFEBVRE, M. Régis SINOQUET, M. Franck BEAUVARLET (pouvoir de M. Franck DARRAGON), M. Michel DESTOMBES, M. Michel LETESSE, M. Yves MONIN, M. Claude PATTE, M. Bruno BALESDENT, M. Jean-Jacques STOTER, M. Xavier LENGLET, M. Thibaut DOMISSE, M. Bruno ÉTÉVÉ (pouvoir de Mme Annick MARECHAL), M. Thierry LINÉATTE, M. Christophe DUBREUIL, M. Didier FRANCOIS, M. Gilles BORDET, M. Alain SAVOIE, Mme Virginie SANNIER, Mme Danièle PIERRU, M. Laurent DEBERDT, M. Robert DEBRAY, M. Jean-Claude BRAILLY, M. Patrick JUBERT, M. Philippe FRANCOIS, M. Michel WATELAIN, M. Joël FARCY

Etaient absents et excusés : M. Franck DARRAGON, M. Patrick LELIÈVRE, M. Michel BLONDIN, M. Jean-Marie MACHAT, M. Romain SIX, M. Aurélien CAZÉ, M. Guillaume TOLLET, M. Christophe BAYER, M. Patrick BOST, M. James FROIDURE, M. Nicolas PORTOIS, M. Alain CANNET, M. Jean-Louis BRUXELLE, M. Patrice VILMANT, M. Daniel CAVÉ, M. Michel DELÉPINE, M. Nicolas PLÉ, M. Jacques MERLIER, M. Emile FOIREST, M. Jean-Marie BLONDELLE, Mme Annick MARÉCHAL, M. Claude MAQUET, M. Alain BABAUT, M. Jean-Claude DAVERGNE, M. Denis DUROT

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Comité étant constatée, la séance a été ouverte et le Comité peut délibérer valablement.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Comité Syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services administratifs et techniques de Territoire d'Energie Somme.

.../...

Afin de répondre à l'évolution des besoins des services de la collectivité et à l'évolution des carrières des agents, le Président propose aux membres du Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs et de créer l'emploi concerné.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pris en application de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

Vu la proposition de l'autorité territoriale.

Considérant qu'en vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le tableau des effectifs doit être adapté afin de tenir compte :

- De l'évolution des missions et besoins des services de TE80 ;
- De la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public ;
- Des évolutions statutaires et des parcours professionnels des agents ;
- Des recrutements et mobilités internes.

Considérant que l'autorité territoriale propose, pour répondre à ces besoins, d'actualiser le tableau des effectifs et de créer ou modifier les emplois correspondants ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la modification du tableau des emplois permanents de Territoire d'Energie Somme à compter du 05 janvier 2026 comme suit :

.../...

EFFECTIFS	NATURE DE L'EMPLOI
DIRECTION FONCTIONS SUPPORT	
1	Directeur général des services. Ingénieur principal à temps complet. <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur en chef hors classe à temps complet assurant la fonction de Directeur projets stratégiques. <u>Emploi pourvu</u>
1	Attaché territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur adjoint des fonctions support en charge des ressources humaines <u>Emploi pourvu</u>
1	Attaché territorial à temps complet assurant la fonction de Directrice adjointe des fonctions supports en charge de la Communication et des Systèmes d'Information. <u>Emploi pourvu contractuel</u>
4	Rédacteur territorial à temps complet <u>3 emplois pourvus, un emploi à pourvoir</u>
1	Rédacteur principal territorial 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi à pourvoir</u>
2	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel, un emploi à pourvoir</u>
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet. <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal 1 ^{ère} classe assurant les fonctions de géomaticien <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Adjoint technique territorial à temps complet faisant fonction d'informaticien <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal 2 ^{ème} classe assurant les fonctions de développeur informatique <u>Emploi pourvu contractuel</u>

DIRECTION DES OPÉRATIONS	
1	Ingénieur en chef territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur des opérations <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des opérations <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Attaché territorial à temps complet assurant la fonction de Responsable administrative et financière de la Direction des Opérations <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
3	Ingénieur territorial à temps complet Trois emplois pourvus contractuels
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Technicien à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet. Deux emplois pourvus
1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet. <u>Emploi pourvu</u>

DIRECTION TRANSITION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet Directeur Adjoint de la transition et de l'efficacité énergétique <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur principal à temps complet (Agent mis à disposition de la SEM à 80%) <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Rédacteur territorial à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet Deux emplois pourvus contractuels
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Chargé de mission – conseiller pour le développement de projets photovoltaïques. <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Chargé d'affaires développement EnR <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Ingénieur – chargé de mission énergies thermiques renouvelables <u>Emploi pourvu contractuel</u>

.../...

- Les conditions de recrutement, l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière applicables à chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois existants ou à créer, aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Gérard LEFEBVRE



Le Président



Franck BEAUVARLET